

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 08 AVRIL 2014

Le 08 avril 2014 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Laurent COEURET, René COSNARD, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Christelle LEBARBIER, Peggy MALABRY, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN.

Date de convocation : 03 avril 2014

Date d'affichage des décisions : 16 mars 2014

Françoise FORGEARD a été élue secrétaire.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'ajout d'un point 9 : délégation du Conseil Municipal consentie à Mr le Maire

### 1. INDEMNITES DU MAIRE

Mr le Maire, après avoir informé le Conseil Municipal que le montant de l'indemnité du Maire pour une commune de moins de 500 habitants s'élève à 646,25€ brut mensuel (17% de l'indice 1015), propose pour montant de son indemnité le taux de 10,55% de l'indice 1015 (3.801,47€) soit 401,06€ brut mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité, ce montant.

### 2. INDEMNITES DES ADJOINTS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite attribuer au premier adjoint vu ses fonctions, une indemnité supérieure à celle du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoint. Il propose, pour le premier adjoint, l'indemnité maximum soit 6,60% de l'indice 1015 représentant 250,90€ brut mensuel.

Christelle LEBARBIER souhaite, avant de voter, connaître le montant de l'indemnité proposée au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoint.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite proposer 5,30% de l'indice 1015, soit 201,48€ brut mensuel au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité, les indemnités des adjoints.

### 3. COMMISSIONS MUNICIPALES et CCAS

Mr le Maire propose de créer plusieurs commissions au sein desquelles les membres du Conseil Municipal sont appelés à participer afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune, à savoir :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| - commission d'Appels d'Offres | - commission Fleurissement                       |
| - commission Finances          | - commission Communication                       |
| - commission Assainissement    | - commission SIVOS de l'Etangsort                |
| - commission Travaux           | - commission Syndicat du Bassin de la Veuve      |
| - commission Voirie et Chemins | - commission S.I.A.E.P. de la région de Bouloire |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose et vote l'organisation suivante des commissions :

<b>Commission Appels d'Offres</b>	Président Membres	Dominique DROUET Patrick BREBION, Joël DEROUIN, René COSNARD Christelle LEBARBIER, Sébastien MORTIER
<b>Commission Finances</b>	Président Membres	Dominique DROUET Patrick BREBION, Joël DEROUIN, René COSNARD Christelle LEBARBIER, Sébastien MORTIER
<b>Commission Assainissement</b>	Président Membres	Joël DEROUIN Laurent COEURET, Denis MORTIER
<b>Commission Travaux</b>	Président Membres	Patrick BREBION Joël DEROUIN, René COSNARD, Laurent COEURET Peggy MALABRY, Sonia QUENTIN
<b>Commission Voirie, Chemins</b>	Président Membres	René COSNARD Joël DEROUIN, Denis MORTIER, Françoise FORGEARD Sébastien MORTIER, Laurent COEURET
<b>Commission Fleurissement</b>	Président Membres	Patrick BREBION Christelle LEBARBIER, Denis MORTIER, Sonia QUENTIN
<b>Commission Communication</b>	Président Membres	René COSNARD, Françoise FORGEARD, Peggy MALABRY, Sonia QUENTIN, Laurent COEURET
<b>SIVOS de l'Etangsort</b>	Président Titulaires Suppléants	Dominique DROUET Peggy MALABRY, Sonia QUENTIN Laurent COEURET, René COSNARD
<b>Syndicat du Bassin de la Veuve</b>	Membres	Patrick BREBION, René COSNARD
<b>S.I.A.E.P. de la région de Bouloire</b>	Titulaires Suppléants	Patrick BREBION, Joël DEROUIN Sébastien MORTIER, René COSNARD

#### **CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale sera présidé par Mr le Maire et géré par les membres suivants :  
Françoise FORGEARD, Dany BULOT.

#### **4. CONGRES ACPG / CATM**

Mr le Maire rappelle que le congrès ACPG/CATM du canton de Bouloire se tiendra à Maisoncelles le dimanche 27 avril 2014.

Le rassemblement aura lieu à 10h à la salle polyvalente. Une messe du Souvenir se déroulera à 10h30 sous barnum. Des conseillers demandent à Mr René COSNARD s'il est possible d'avancer le montage du barnum au jeudi 24 afin d'avoir plus de bénévoles.

A 11h30, la cérémonie du Souvenir au monument aux morts, un dépôt de gerbes et remise de décorations.

A 12h, vin d'honneur à la salle polyvalente, offert par la Municipalité.

#### **5. COMMEMORATION DU 8 MAI**

Le rassemblement aura lieu à 11h30 devant la mairie, pour se diriger au cimetière où une gerbe sera déposée.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente à midi.

Ensuite un buffet froid sera servi avec une participation de 11 € par adulte et 5 € par enfant.  
Pour une bonne organisation les inscriptions seront à déposer en mairie impérativement avant le 2 mai.

## **6. TRAVAUX**

Voirie : bi-couche et flashs au lieu-dit "Le buisson réjouï", "les Petites Landes", "La Charmois" et VC n°6

Logement Communal et ancienne classe : des devis auprès de différents artisans sont demandés afin de pouvoir lancer cette phase de travaux rapidement, vu l'accord des diverses subventions demandées.

## **7. CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Mr le Maire propose la tenue des prochains conseils municipaux les 6 mai, 3 juin, 1er juillet et 2 septembre.

## **8. INVESTISSEMENT MATERIEL COMMUNAL**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'investir dans un nettoyeur haute pression pour divers entretiens communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer un bon de commande pour l'achat d'un Karcher.

## **9. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIE A MR LE MAIRE**

Vu les articles L 2122-22 et L21122-23 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,  
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrit au budget ;
  - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
  - de décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 1.000€ ;
  - d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
  - d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme ;
  - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Le Conseil Municipal autorise le maire à subdéléguer la signature des délégations susmentionnées aux trois adjoints, Mr BREBION, Mr DEROUIN et Mr COSNARD.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Comice 2014**

Le comice 2014 aura lieu à Bouloire les 30 et 31 août. L'Assemblée générale se tiendra le 12 avril à 14h. Mr COSNARD y participera et donnera un bilan de l'Association du Comice de Maisoncelles.

### **Fleurissement**

La commission fleurissement se réunira le 23 avril à 11h30 et prévoit des plantations dans la semaine du 11 au 17 mai.

**La séance est levée à 21H55.**